

Formation sur la protection sociale

1. Introduction

Revenir en préalable sur quelques notions : la sécurité sociale et la protection sociale. Nécessité de les distinguer aujourd'hui, par les champs couverts et par leurs financements (volumes, circuits et sources) pour bien cerner les enjeux.

Objet de la journée : la sécurité sociale.

Rappels :

• **L'organigramme de la sécurité sociale aujourd'hui :**

- 4 grandes caisses de prestations de sécurité sociale (Maladie, AT/MP, Vieillesse et Famille) et une agence de financement (ACOSS trésorier de toutes les autres)
- Des fonds et caisses parallèles : FSV, CADES, CNSA, qui ne sont pas de la sécu en tant que tels
- les effectifs : environ 120 000 agents de sécurité sociale
- le statut juridique : des organismes sociaux – statut spécial qui les rattache au droit commun (pas fonction publique)
- les régimes : régime général pour les salariés et les régimes spéciaux pour les catégories spécifiques de travailleurs (spécificité fonction publique ou assimilés, profession libérales, artisans, agriculteurs, ...)

• **Les volumes financiers :**

- **Le budget global pour 2015 de la sécurité sociale :** (plus important que celui de l'État : 350 Mds d'euros)
 - 462,9 Mds d'euros en dépenses
 - 449,8 Mds d'euros en recettes.
 - Déficit attendu : 13,1 Mds
- **Répartition par caisse prestataire 2012 :**
 - Maladie : Recettes 182,2 / dépenses 189,1 ---solde : -6,9
 - AT/MP : R 13,5 / D 12,8 --- S : + 0,7 (revenir dessus expliquer)
 - Vieillesse : R 212,2 / D 215,8 --- S : -3,6
 - Famille : R 54,9 / D 58,2 --- S : -3,3

• **Les sources de financement 2015 :**

Pour les régimes obligatoires de base :

Cotisations sociales : 298,4 Mds d'euros (255,4 Mds de cotisations sociales effectives + 3,6 Mds de cotisations sociales prises en charge par l'État + 39,4 Mds de cotisations sociales employeurs fictives (exonérations de cotisations patronales))

CSG : 75,4 Mds d'euros

ITAF + autres contributions sociales : 58,5 Mds d'euros

Autres : 33,7 Mds d'euros

A retenir de ces chiffres : 2 choses

- Ce qu'ils ne disent pas d'abord : L'évolution du budget de la sécurité sociale est croissant avec le temps. Mais le niveau des dépenses croît plus vite que celui des recettes (on y reviendra après).
 - Financement essentiellement par les cotisations sociales contrairement à ce que l'on dit (poids prépondérant de la CSG est faux) rapport cotisations / fiscalité : 2/3 – 1/3. Il ne faut pas se laisser piéger par le fait que le financement de la branche maladie est majoritairement fiscal – Volonté politique de fiscaliser les recettes de l'assurance maladie pour préparer la branche à son absorption par le secteur privé ou mutualiste
- **Sur la dette de la sécurité sociale** : (expliquer différence entre déficit et dette)
 - Le montant de la dette pour 2014 (T3) : 224,4 Mds d'euros
 - Largement inférieur à la dette de l'État : 1 607,7 Mds d'euros
 - A retenir de ce chiffre :
Une dette qui coûte (800 millions d'euros par an en intérêts d'emprunts sur les marchés)
Mais qui ne met pas en péril (déficit abyssal, le « trou » de la sécu) la sécurité sociale.
La raison de la volonté de réformer vite est ailleurs.

2. Repères historiques sur la sécurité sociale

- **Avant la sécurité sociale** : La sécurité sociale s'inscrit dans un long mouvement historique de protection sociale des salariés face aux aléas de la vie.
 - Politique patronale à l'égard des ouvriers est ancienne (corporations et jurandes : exemples des compagnons et du patronage au 19ème où les grands patrons logent leurs ouvriers, créent des écoles de formations pour les enfants) – Objectif : s'assurer d'une main d'œuvre opérationnelle et qualifiée selon les objectifs patronaux et contrôler la main d'œuvre y compris dans la négociation salariale
 - Mutualité ouvrière et bourses du travail : les ouvriers mutualisant une partie de leur salaire pour s'assurer en cas de grève ou en cas de maladie
- **La création de la sécurité sociale** va permettre un saut qualitatif énorme par rapport à ces premières étapes, et elle va permettre de dépasser leurs contradictions tout en attaquant au fond le capitalisme.
 - **La référence au programme du CNR** et à la résistance des communistes pendant la guerre : « *mettre en place un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État* »
 - La construction dans le cadre du gouvernement provisoire (1944-1947) et **l'œuvre d'A Croizat**, alors Ministre communiste du travail. (ordonnances du 4

octobre 1945)

Pour la création de la sécurité sociale, on fait souvent référence à Pierre Larroque (Ministre gaulliste). Il ne faut pas oublier son travail (de 1940 à 1945, il travaille sur une réforme du système de protection sociale français pour dépasser les limites du modèle d'avant guerre – apport des modèles anglais et allemands).

Mais on néglige de citer A Croizat, qui est le créateur de la sécurité sociale française qui n'est ni béveridgienne, ni bismarkienne. Car si son objectif est bien partagé par l'ensemble des membres du CNR son principe et sa philosophie sont tout autre :

Il s'agit non d'un prélèvement sur les salaires ou un salaire indirect (modèle allemand), comme on nous le répète, mais d'une **mutualisation d'une partie de la richesse créée dans l'entreprise, qui est donc prélevée sur les profits, et qui est mise au service de la réponse aux besoins sociaux des travailleurs et contrôlée par les travailleurs eux-mêmes** (contrairement au modèle britannique contrôlé par l'État). Un montant de la richesse créée calculé en référence aux salaires versés dans les entreprises.

Idée de généralisation à toutes les professions la sécurité sociale, volonté d'universalité (cotisation unique, caisse unique, couvre tous les travailleurs). Mais une partie des syndicats, les professions libérales, les paysans et une grande partie des fonctionnaires refusent. Il faudra du temps pour qu'ils veuillent s'intégrer au système global, ce qui sera aussi à l'origine de nombreux régimes spéciaux.

Il y a là dans l'idée incarnée par Croizat, le PCF et la CGT à l'époque, une ébauche de ce que peut être le communisme

- Ce point est essentiel car on ne comprendrait pas alors **la violence des attaques du patronat contre la sécurité sociale**. Ce qui n'existe pas en GB ou en Allemagne.
- Dès 1954, on assiste à une série d'attaques patronales appuyées par la droite qui vont prôner la mise en place de franchises sur les actes médicaux et les médicaments, un plafonnement des indemnités journalières, ...
- Mais les attaques vont prendre une forme systématisée à partir de 1967 avec le **rapport Jouanneau et les ordonnances** qui suivent. Les ordonnances imposent l'éclatement de la sécurité sociale en branches distinctes (ce qui casse l'unicité voulue par Croizat) et introduit le principe du paritarisme dans la gestion des caisses de sécurité sociale avec l'introduction du patronat parmi les administrateurs (ce qui s'oppose à l'idée d'une sécurité sociale gérée par les travailleurs eux-mêmes, car résultant du produit de leur travail).

Remarque : Avant c'était difficile pour le patronat exclu de la gestion de la sécurité sociale par principe, mais aussi pour cause de collaboration active avec le régime de Vichy et le régime nazi (voire polémique actuelle autour de la réhabilitation de Pierre Renault, dont la nationalisation des entreprises pour fait de collaboration est aujourd'hui remise en cause par ses petits enfants).

- Trop long d'énumérer toutes les attaques contre la sécurité sociale visant à déstabiliser son financement solidaire et sa légitimité auprès des assurés sociaux (déremboursements de médicaments par exemple). Une vingtaine de réformes affectant le financement ou le niveau de la prise en charge.
- Se concentrer sur certaines réformes qui peuvent être utiles au débat d'aujourd'hui. Je n'en retiens que 3 qui me semblent fondamentales parce qu'elles remettent en cause les principes même de notre système français de sécurité sociale : la mutualisation des richesses produites dans l'entreprise pour répondre aux besoins sociaux de la population, l'universalité et la solidarité (le fameux « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »).
 1. L'introduction de la CSG (plan Rocard de 1990). Cette réforme introduit dans les ressources de la sécurité sociale un financement qui relève de l'impôt assis essentiellement sur le travail (88%). Ouverture franche vers la fiscalisation de la sécurité sociale et donc de prélèvements assis sur les salaires. Contradiction avec la philosophie de départ : Remise en cause du principe de mutualisation de la richesse produite dans l'entreprise
 2. 1991, introduction du principe d'exonération des cotisations patronales pour le SMIC, porté courant 2000 de manière dégressive jusqu'à 1,6 SMIC. Ce mécanisme fait qu'aujourd'hui pour un travailleur payé au SMIC, le patron ne paie plus que 60 euros de cotisations patronales quand son salarié est éligible à l'exonération. Le reste est financé par l'État (le principe de compensation). Les entreprises ne sont donc plus mises à contribution. Elles sont déresponsabilisées de la sécurité sociale, alors même qu'elles profitent largement de ses avantages (travailleurs en bonne santé, pouvoir d'achat des retraités, travailleurs nombreux, ...). Déresponsabilisation des entreprises et constitution de trappes à bas salaires. Montant 2011 des exonérations : 31 Mds d'euros, montant prévu pour 2012 : 38 Mds d'euros
 3. La réforme du financement de la sécurité sociale par les lois de financement de la sécurité sociale et la LOLF (février et juillet 1996). Cette loi de 1996 (prolongement de la réforme Juppé de 1995) a imposé le vote du Parlement pour définir le niveau de la dépense et de la recette de la sécurité sociale. Ce ne sont plus les salariés, avec le patronat, qui décident de l'augmentation des taux de cotisation ni du niveau des prestations, mais le Parlement et l'État, qui s'appuient sur un ensemble de contraintes dont l'objectif est l'équilibre des comptes. Et elle a soumis le budget de la sécurité sociale, en particulier celui de la branche maladie, à une procédure comptable de rationnement de sa dépense (l'ONDAM). Cette réforme très importante a initié l'étatisation de la sécurité sociale et la dépossession des salariés de leur outil, dans la perspective de sa privatisation progressive.

Reste malgré tout que les 10 dernières années ont été un festival de réformes qui a accéléré la casse de la sécurité sociale en tapant sur l'ensemble des branches de la sécurité sociale.

3. La sécurité sociale fait l'objet d'une attaque frontale par la droite depuis

2002, et plus particulièrement depuis 2007, que le gouvernement de Hollande poursuit et amplifie

Interview de Denis Kessler (ex-numéro 2 du Medef) dans la revue Challenges (4 octobre 2011) : «... *le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la résistance...il est grand temps de le réformer et le gouvernement s'y emploie...il s'agit de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la résistance.* »

Rappeler les motivations du gouvernement Sarkozy concernant les récentes attaques répondant aux motifs de compétitivité des entreprises. « *Pour ne pas nuire à la compétitivité des entreprises, il faut réduire leurs charges sociales* ». Propos applaudis par L Parisot et l'ensemble des organisations patronales.

Et que les gouvernements pro-business de Hollande ont depuis 2012 repris à leur compte en les amplifiant.

Cette stratégie s'est traduite par une série de réformes de la sécurité sociale qui a concerné l'ensemble des branches sur les 10 dernières années. Quasiment chaque année, le vote du PLFSS a été accompagné d'une réforme ou mineure ou majeure.

Les réformes principales des années 2000 :

- 2004-2005 et 2009-2010, réformes de la branche maladie :
 - réorganisation de l'architecture de la branche maladie (dépouille les CA de leurs pouvoirs au profit du directeur et introduit les complémentaires de santé dans les décisions sur l'avenir de la branche (UNOCAM))
 - mise en place de la T2A pour les hôpitaux publics ou parapublics qui crée les conditions d'un déséquilibre comptable dans les établissements de santé et qui les pousse vers des partenariats publics privés
 - régionalisation de la sécurité sociale (ARS) et de l'offre publique de soins
- Réformes des retraites (1993, 2005, 2008, 2010, 2013) : Chaque réforme s'est évertuée à augmenter la durée de cotisation des travailleurs (salariés, fonctionnaires et assimilés) et à élargir la base de calcul (meilleures années) pour le bénéfice d'une retraite à taux plein (42 ans de cotisations) et à allonger l'âge légal de départ à la retraite (61,.. ans). Et de créer les conditions institutionnelles de cette pression à la baisse sur les pensions. L'objectif : réduire le niveau des pensions versées compte tenu des difficultés qu'il y aura à réunir toutes ces années
- Réforme du financement de la branche famille (2005, 2012, 2014) :
 - Réforme de la prestation famille (2005) : création de la PAJE qui permet aux familles de recourir aux structures privées d'accueil des enfants en bas âge, plutôt que de cofinancer la construction de crèches publiques
 - Réforme du financement de la branche famille (2012 + 2014) : transfert de la cotisation patronale famille sur les ménages par une augmentation de la TVA de 1,6 points. Ce qui était payé par les patrons sera payé par les ménages dans leur consommation. Et concentration des prestations sur les ménages les plus pauvres (sortie du principe d'universalité du droit à prestation de l'enfant (solidarité) au profit d'une politique d'allocation aux plus pauvres (charité publique-cohésion sociale))

Que retenir de ces réformes : les effets de la politique menée

1. Elles ont toutes en commun de réduire le niveau du périmètre de prise en charge socialisée. Le taux de croissance des dépenses de la sécurité sociale ralentit. Et cela dans toutes les branches.

Je vous livre quelques chiffres et commentaires officiels directement tirés de la commission des comptes de la sécurité sociale :

- Le ralentissement des prestations maladie et AT/MP est passé de 6% en 2003 à moins de 3% en 2011. je cite : « *ces évolutions traduisent notamment l'effort de maîtrise des dépenses maladies au travers de l'ONDAM dont le taux est voté* »
- Les dépenses de retraite s'accroissait de moins de 4% par an jusqu'en 2003. Elles ont augmenté jusqu'en 2009 du fait de l'arrivée des générations des années 45-50 en retraite jusque 5% par an, mais retombent depuis. Je cite : « *L'augmentation de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein, et notamment ses conséquences sur les conditions de départ anticipé, explique l'inflexion de 2009. Le recul de l'âge légal issu de la réforme de 2010 commence à produire ses effets en 2011. Les dépenses vieillesse devraient retrouver leur niveau d'avant le choc démographique en 2012* ».
- Quant à la branche famille, je cite encore : « *Les prestations versées par la branche famille ont une progression tendancielle faible en volume. Malgré leur évolution en valeur liée à l'inflation, elles retrouvent à partir de 2009 un rythme inférieur à 1%* ».

On vit tous tous les jours les effets directs de cette politique : Ce sont les remboursements de médicaments et la croissance des restes à charge pour les prestations maladie (hors ALD, la sécu rembourse désormais plus que 50% en moyenne de la dépense maladie) qui conduit aujourd'hui presque 15% de la population à renoncer aux soins faute de moyens ; c'est la difficulté à trouver des crèches pour nos enfants et l'obligation de recourir au privé pour les garder, c'est la baisse du niveau des pensions versés, leur non revalorisation et parfois l'obligation de reprendre du service pour boucler les fins de mois, etc.

2. Elles ont toutes en commun de réduire le niveau de contribution des entreprises à la sécurité sociale (la part de la cotisation effective des entreprises dans l'ensemble des cotisations sociales a été réduite de 16% en 15 ans) et à encourager le recours au secteur privé.

4. La sécurité sociale est confrontée aujourd'hui à une crise économique systémique de très grande ampleur qui pèse sur ses recettes

A cette pression sur les dépenses s'ajoute une pression sur les recettes de la sécurité sociale. Une pression travaillée par le patronat au travers d'une politique de valorisation du capital assise sur la baisse du coût du travail et la valorisation financière de la production, en flexibilisant l'emploi et les salaires.

En privilégiant ainsi leur rentabilité, les entreprises diminuent à la fois le volume et la base du calcul des cotisations sociales. Pour ne reprendre que les derniers chiffres, le taux de croissance de la masse salariale française était de 5,7% en fin 2003, il n'est plus que de 2,5% pour 2012 (2,3% pour 2013). Après une chute de 5 points en 2009, la croissance du salaire de base ne dépasse pas 0,3% hors inflation sur 2010-2011, et ne semble pas s'accroître significativement (1,2 % en moyenne sur 2013-2014). C'est

la plus faible hausse depuis 10 ans. Rappelons qu'avant la crise la hausse de la masse salariale du secteur privé était de l'ordre de 4,4 % annuel.

Or un point de masse salariale en moins, c'est 1,9 milliards de recettes perdues pour le régime général de la sécurité sociale.

Dans le même temps, l'explosion de la précarité et la pérennisation d'un chômage de masse contribuent à réduire la capacité de financement de la sécurité sociale.

Lorsque, comme aujourd'hui, la création d'emplois est centrée sur les CDD (87 % des embauches selon l'ACOSS), et notamment les CDD courts (moins de 1 mois), et que les CDI représentent moins de 10 % de l'ensemble des contrats d'embauche, lorsque le niveau du chômage explose (3,760 millions de chômeurs de catégorie A en décembre 2014 (+5,4 % en 1 an, soit 200 000 chômeurs supplémentaires) ; 5,521 millions de chômeurs catégorie A, B, C), avec une évolution moyenne de l'ordre de 9,5 % sur les 10 dernières années, ce sont des pertes sèches pour la sécurité sociale.

Car là encore, 100 000 chômeurs de plus, c'est 2,5 milliards de moins pour la sécurité sociale. Il y a 3,7 millions de chômeurs en France. Je vous laisse faire le calcul.

En outre, en favorisant le développement des prélèvements financiers sur l'économie réelle par la hausse des dividendes et des frais financiers, les politiques économiques libérales pèsent sur la capacité de production et contribuent à la réduction des prélèvements sociaux.

On le voit aujourd'hui en Europe, la politique d'austérité sociale et salariale au bénéfice de la finance conduit les pays européens à des taux de croissance proches de 0, voire à la récession pour certains.

Or la conséquence de cette croissance faible pèse sur les recettes de la sécurité sociale puisque 1% de croissance du PIB en moins, c'est 1,94 milliards d'euros de recettes de cotisations sociales perdues pour le régime général.

Les conséquences de ces évolutions, nous les connaissons tous. C'est l'explosion des déficits (-3,3 Mds d'euros en 2003, -13,4 Mds prévus en 2015 !) et l'endettement croissant bien qu'encore modeste de la sécurité sociale (220 Mds d'euros). Et la justification de l'accentuation des stratégies de réduction des dépenses sociales en direction des populations (déremboursement, baisse de la qualité des prestations servies, ...) qui conduit à accroître le recours à la couverture complémentaire sous toutes ses formes.

5. Faire des propositions novatrices : celles du PCF dans le front de Gauche

La sécurité sociale ne souffre pas d'un excès de dépenses, mais d'une insuffisance de recettes.

Deux objectifs : répondre aux besoins sociaux de la population et trouver les modalités nouvelles d'un financement pérenne.

Des **réponses immédiates** pour assurer un financement optimal des besoins actuels de prise en charge par la sécurité sociale :

- Augmenter le SMIC à 1700 euros bruts pour augmenter les recettes de cotisations sociales
- Suppression des exonérations de cotisations patronales (31Mds en 2011, 38 Mds prévus en 2012)

- Cotisation sur les revenus financiers des entreprises. En 2013, les Comptes de la Nation indiquaient que les revenus financiers des entreprises s'élevaient à 317,9 milliards d'euros. Ces revenus financiers, ce sont les dividendes et intérêts reçus par ces entreprises. Appliquer les taux en vigueur sur le travail aujourd'hui : + 85Mds d'euros pour la sécurité sociale. Si on prend les chiffres provisoires de 2011, malgré la crise, cette mesure rapporterait 87,6 Milliards d'euros (319,2 milliards d'euros de revenus financiers)

Des **réponses structurantes** pour développer l'emploi et les salaires afin d'**augmenter en dynamique les recettes de cotisation sociale** de la sécurité sociale :

- Reposer le principe fondamental de la cotisation sociale : partir de la richesse produite dans l'entreprise
- Critique de la fiscalisation qui pèse sur les revenus du travail et les ressources sociales des ménages.

La clé du dispositif c'est l'emploi et les salaires

- Créer les conditions du développement de l'emploi :

La Sécurité d'emploi et de formation (SEF) : sur le modèle de l'affiliation de sécurité sociale, assurer dès la sortie du système scolaire (18 ans) les conditions d'une rotation emploi-formation-emploi avec maintien de la rémunération pour éviter la case chômage (construction d'un nouveau service public de l'emploi et de la formation en même temps que lutte contre la précarité de l'emploi actuelle)

Le crédit bonifié pour l'investissement productif créateur d'emplois : récupération des fonds de compensation des exonérations de cotisations (25Mds d'euros en 2013) pour financer ce crédit comme un levier (si 20 Mds de prise en charge d'intérêts d'emprunts, à 4% d'intérêt cela représente un potentiel d'investissement de 675 Mds d'euros!)

- Créer les conditions du développement des salaires :

Moduler les cotisations patronales en fonction de la politique salariale et d'emploi des entreprises : plus une entreprise développe une politique du personnel qui réduit le niveau des salaires par rapport à la richesse qu'elle produit et plus elle paie de cotisations patronales.

- Engager la bataille pour un nouveau crédit aux entreprises en France et en Europe

Un nouveau crédit bancaire pour les investissements matériels et de recherche des entreprises dont le taux d'intérêt serait d'autant plus abaissé (jusqu'à 0 %, voire moins) que ces investissements programmeraient plus d'emplois et de formations correctement rémunérés.

Dès le niveau local, créer des Fonds régionaux publics, alimentés par les Conseils régionaux, pour commencer à engager ce nouveau mécanisme de crédit dès le terrain. Ces Fonds régionaux serviraient de base pour, le moment venu de nouveaux rapports de force à gauche, créer un Pôle financier public avec la CDC, la BPI, la Banque postale... et des banques nationalisées.

Engager la bataille pour une transformation du rôle et des missions de la BCE avec, en particulier, l'exigence que le taux d'intérêt du refinancement des banques ordinaires par la BCE soit d'autant plus abaissé, jusqu'à 0 %, voire

moins, que les crédits à refinancer servent pour des investissements programmant plus d'emplois et de formations correctement rémunérés.

Le besoin de répondre aux **défis sociaux de demain** (exemples : la perte d'autonomie, la petite enfance) implique aussi que les pouvoirs publics investissent dans les **services publics** en complément de la prise en charge de la sécurité sociale.

- D'abord, cela implique de se débarrasser de l'obsession de la dette publique, et de la volonté de réduire la dépense publique. Parce qu'il y a bonne dépense publique et mauvaise dépense publique comme il y a bonne dette et mauvaise dette. La bonne dépense est celle qui crée les services à la population. Et cette dépense ne doit pas être réduite. On peut en revanche réduire la dépense liée aux charges d'intérêts imposés par les spéculateurs sur les marchés financiers (50 Md d'euros par an pour l'État qui emprunte sur les marchés financiers : premier poste budgétaire de l'État / 1 200 Mds d'euros d'intérêts payés depuis 1973, date à laquelle l'État est obligé par la loi de se refinancer sur les marchés pour abonder son budget annuel, soit plus que la dette de l'État).
- Ensuite, l'investissement des pouvoirs publics implique d'accroître les ressources publiques. Ces besoins de recettes croissantes impliquent à leur tour le besoin d'une réforme de l'impôt national et local, et de l'impôt des entreprises et des ménages les plus riches :

D'abord, les niches fiscales sont à supprimer si elles ne favorisent pas l'emploi (172 Mds de niches en faveur des entreprises selon le CPO) et le pacte de responsabilité va ajouter 40 Mds de baisse de charges fiscales et sociales.

Restaurer l'ISF : cadeaux fiscal aux ménages les plus riches : 3,5 Mds d'euros. Néanmoins, revenir à l'étape antérieure ne serait pas suffisant. Le barème de l'ISF doit être réactualisé pour améliorer sa progressivité, ce qui signifie de revoir ses limites, ses seuils, ses taux d'imposition et d'élargir sa base en y intégrant les biens professionnels. Et on peut imaginer une prise en compte de ces biens professionnels modulée en fonction des efforts consentis en matière d'emplois et de formations correctement rémunérés.

Créer une nouvelle TP : la suppression de la TP a permis aux entreprises d'économiser 8 Mds d'euros, sans effets sur l'emploi. Son remplacement par la Contribution Économique Territoriale ne satisfait personne : pas dynamique sur la ressource et pas d'encrage sur la richesse produite. La nouvelle TP devra s'asseoir sur une contribution du capital, et en particulier sur le capital financier. De sorte qu'elle permette de dynamiser l'emploi et le développement des salaires.

Réformer l'imposition sur les sociétés : en théorie le taux marginal d'imposition est de 33%, l'imposition des entreprises est en fait en moyenne pour les grandes entreprises de 8%, pour les moyennes de 20% et pour les petites de 28%. Il faut donc revoir cet impôt, en tenant compte de la réalité du monde de l'entreprise. Ce qui suppose d'établir une progressivité de cet impôt en fonction du chiffre d'affaires. Une progressivité qui pourrait se répartir en 4 ou 5 taux entre un minimum de 30% et un maximum de 50%.

Mais cela n'est pas suffisant si on souhaite rendre cette imposition incitative, c'est-à-dire que les entreprises fassent le choix de l'investissement réel et du développement de l'emploi et de la formation au lieu de se lancer dans des opérations financières. Il s'agirait donc de moduler l'impôt dû en fonction de la nature des investissements réalisés : en plus si de nature financière, en moins si de nature à favoriser l'investissement réel, l'emploi et la formation.

Et j'arrête là. Bien qu'il y ait encore d'autres solutions de financement pour répondre aux besoins de la population.

Il y a donc contrairement à ce qu'affirment certains les moyens de faire autrement que ce qu'ils veulent nous imposer. L'alternative que nous portons n'est pas vaine.

Refuser le postulat libéral selon lequel la protection sociale serait une charge pour la compétitivité des entreprises et donc pour l'emploi, cela permet au contraire d'ouvrir des perspectives nouvelles porteuses de renversement de cette dynamique d'accumulation mortifère et de financiarisation de l'économie.

Comme les Ministres communistes et leurs collaborateurs l'ont voulu pour la création de la sécurité sociale, une protection sociale modernisée peut contribuer à un nouveau type de développement centré sur la promotion des salaires, de l'emploi et des ressources humaines, qui tende à redynamiser l'économie pour répondre aux besoins d'aujourd'hui.

Cette question de la sécurité sociale est au cœur de notre projet de transformation sociale. Elle porte en elle dès sa naissance les marques de ce que peut être une société faite par les hommes pour les hommes. Pépite de communisme.